

DÉLIBÉRATION N°026 2025

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER Séance 20 août 2025

Date de convocation : le 12 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian MARCOU, le Maire.

Présents : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine, et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, POUGET, Jean-Marc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin, COUDERT Loïc

Absent : M. PERRIER Antoine

Excusés : Mme CHABRIER Aurélie

Procuration : Aucune

Pour : 9 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Loïc COUDERT

Objet : VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES BATIMENTS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE – MARCHÉ À BONS DE COMMANDE – 2026-2027-2028-2029

Les établissements recevant du public doivent faire l'objet de vérifications techniques réglementaires. Les marchés en cours se terminent au 31 décembre de cette année, il convient donc de les renouveler jusqu'en 2029.

Les bâtiments recevant du public (ERP) et les bâtiments régis par le code du travail sont soumis à des obligations de vérification réglementaires et périodiques.

Ces vérifications concernent notamment des installations électriques, gaz, chauffage, cuisson, ascenseur, portes automatiques, appareil de levage, désenfumage, système de sécurité incendie et installations supérieures à 1 mégawatt, ...

Dans un intérêt économique, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive se propose de monter un nouveau groupement de commande pour renouveler ce marché de prestations et de vérifications techniques qui porteront sur environ 430 bâtiments.

Le groupement comprendra :

- La communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
- Les communes d'Allasac, Brive-la-Gaillarde, Chartrier-Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Noailles, Sadroc, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Cyr-la-Roche, Saint-Pardoux-L'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte-Féréole, Turenne, Varetz, Vars-sur-Roseix, Vignols.
- Le CCAS de Brive

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive sera coordinatrice du groupement.

Ce marché comportera un lot unique et sera de type marché à bons de commande avec un montant maximum pour chaque commune, suivant la procédure d'Appel d'Offre Européenne conformément aux articles R2162-2 2, R2162-4 2, R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il sera conclu pour les exercices 2026/2027/2028/2029

COMMUNES	Montant total HT du marché (estimé pour les quatre ans)	Montant total TTC du marché (estimé pour les quatre ans)	Montant total HT du marché (MAXI pour les quatre ans)
ALLASSAC	11 760,00 €	14 112,00 €	25 760,00 €
BRIVE	117 600,00 €	141 120,00 €	257 600,00 €
CCAS DE BRIVE	12 840,00 €	15 408,00 €	28 355,00 €

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

CHARTRIER-FERRIÈRE	1 337,20 €	1 605,00 €	
CHATEAUX	2 782,00 €	3 338,40 €	
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE	25 925, 00 €	31 110,00 €	57 340,00 €
COSNAC	6 099,00 €	7 318,80 €	13 375,00 €
CUBLAC	5 488,00 €	6 585,60 €	11 984,00 €
DONZENAC	13 375,00 €	16 050,00 €	29 425,00 €
ESTIVALS	1 391,00 €	1 669,20 €	2 996,00 €
JUILLAC	7 650,00 €	9 180,00 €	16 830,00 €
LARCHE	4 480,00 €	5 376,00 €	9 856,00 €
LASCAUX	1 020,00 €	1 224,00 €	2 244,00 €
LOUIGNAC	2 247,00 €	2 696,40 €	4 922,00 €
NOAILLES	1 800,00 €	2 160,00 €	3 600,00 €
SADROC	2 996,00 €	3 595,20 €	6 634,00 €
SAINT-BONNET-LA-RIVIÈRE	2 140,00 €	2 568,00 €	4 815,00 €
SAINT-CYR-LA-ROCHE	1 456,00 €	1 747,20 €	3 360,00 €
SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	3 360,00 €	4 032,00 €	7 392,00 €
SAINT-ROBERT	2 016,00 €	2 419,20 €	4 368,00 €
SAINT-SOLVE	1 792,00 €	2 150,40 €	3 920,00 €
SAINT-VIANCE	6 710,00 €	8 052,00 €	14 762,00 €
SAINTE-FÉRÉOLE	9 360,00 €	11 232,00 €	20 592,00 €
TURENNE	3 510,00 €	4 212,00 €	7 722,00 €
VARETZ	8 775,00 €	10 530,00 €	19 305,00 €
VARS-SUR-ROSEIX	1 926,00 €	2 311,20 €	4 173,00 €
VIGNOLS	3 745,00 €	4 494,00 €	8 346,00 €
Montant TOTAL toutes communes	263 580,50 €	316 296,60 €	578 985,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, les communes d'Allasac, Brive-la-Gaillarde, Chartrier-Ferrière, Chateaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Noailles, Sadroc, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Cyr-la-Roche, Saint-Pardoux-L'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte-Féréole, Turenne, Varetz, Vars-sur-Roseix, Vignols, le CCAS de Brive, ainsi que la convention s'y afférant,
- **de désigner** un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier pour siéger un sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,
 - ✓ **Philippe SIMON** en tant que titulaire,
 - ✓ **Patrick CHEVALIER** en tant que suppléant,
- **d'autoriser** le lancement d'un appel d'offre européen,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et marchés relatifs à cette opération,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes aux comptes 6156 et 2158

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 20 août 2025

Le Maire, Christian MARCOU

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.